

AFFAIRE N° 10

REGULARISATION d'un crédit de 25.000 F prélevé sur les fonds libres du budget de 1960.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Il a été versé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion la somme de 25.000 F représentant la souscription par la Commune de Saint-Bon de 100 parts sociales de 250 F chacune, conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal du 18 Décembre 1959.

Cette somme a été mandatée sur les fonds libres du budget de 1960.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de cette opération au budget supplémentaire de 1960 au chapitre XXVI art. 3: Souscription à la Caisse Régionale de Crédit Agricole./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.